



Direction générale des politiques externes de l'Union
Direction B - Régions
Unité Euromed et Moyen-Orient

Délégation pour les relations avec les pays du Mashrek: état des lieux

1 - Bilan IPM 2004- 2009

Liste des réunions et synthèse des dernières rencontres interparlementaires:

Pays	Rencontres	Lieu	Date
Liban	VIème rencontre	Beyrouth	01-06.05.06
	VIIème rencontre	Bruxelles	24-25.09.08
	VIIIème rencontre	Beyrouth	06-11.04.09
Egypte	VIIIème rencontre	Le Caire, Assouan	19-25.11.06
	IXème rencontre	Le Caire, Alexandrie	24-28.11.08
Jordanie	Vème rencontre	Amman	26.04-01.05.08
Syrie	VIIème rencontre	Damas	11-19.06.05
	VIIIème rencontre	Strasbourg	13-14.12.06
	IXème rencontre	Damas et Alep	09-15.09.07
	Xème rencontre	Strasbourg	17-18.12.08

Liban

La dernière rencontre entre la Délégation pour les relations du PE pour les relations avec les pays du Mashrek s'est déroulée au Liban en avril 2009. Le groupe de travail s'est entretenu, comme à l'accoutumée, avec tous les responsables politiques. Cette visite revêtait un caractère d'autant plus important, puisque la délégation se trouvait dans le pays à la veille des élections de juin 2009. Le groupe de travail a eu la possibilité de s'informer sur l'état des préparatifs de ces élections. À la demande expresse de la partie libanaise, une délégation de la Commission et du PE a été envoyée afin de procéder à l'observation des élections.

Déjà, lors des élections précédentes en 2005, le PE avait envoyé une délégation d'observation qui, à l'époque, avait émis des propositions concrètes par rapport à la tenue des élections à venir.

Le groupe de travail de la Délégation Mashrek a également eu la possibilité de rencontrer le chef du groupe parlementaire du Hezbollah, qui a souligné l'importance du dialogue avec son organisation.

Egypte

Du 24 au 28 novembre 2008, la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Mashrek s'est rendue en Egypte, dans le cadre de ses relations avec le Parlement égyptien.

La dernière rencontre entre parlementaires européens et égyptiens avait eu lieu deux ans auparavant, en novembre 2006.

La IXème rencontre interparlementaire de 2008 s'inscrivait dans un contexte qui restait sensible :

- suite de la résolution votée par le Parlement européen le 18 janvier 2008 sur "la situation en Egypte" qui formulait un certain nombre de critiques vis-à-vis des autorités égyptiennes dans le domaine des libertés publiques et des droits de l'Homme et rappelait la demande de libération de l'ancien candidat à la Présidence de la République, Ayman Nour, déjà exprimée dans une résolution du 6 avril 2006 (M. Nour a été libéré entretemps).

Cette prise de position du Parlement européen avait provoqué une crispation de la part des autorités égyptiennes, notamment du Président de l'Assemblée du Peuple, qui s'était manifestée par le boycott égyptien des réunions prévues dans le cadre du partenariat EUROMED. La visite au Caire du Président Pöttering, dans les semaines qui avaient suivi le vote de la résolution, avait contribué à un apaisement apprécié par les deux parties.

- par le rôle de médiateur joué par l'Egypte dans le cadre du conflit israélo-palestinien et dans la recherche d'une réconciliation nationale palestinienne

Consciente de cette situation, la délégation Mashrek a conçu sa visite dans le souci de favoriser un réel dialogue et de mesurer les évolutions politiques et économiques depuis la dernière visite de 2006.

Au delà des traditionnelles rencontres avec la Troïka européenne et les deux assemblées du parlement égyptien (l'Assemblée du Peuple et la Shoura), les objectifs de la délégation se sont portés sur les contacts avec les autorités gouvernementales sur les thèmes des droits et libertés publiques, de l'éducation et de la formation ainsi que du dialogue entre les cultures et les civilisations. Enfin, la question du conflit israélo-palestinien a été en permanence au cœur des préoccupations de l'ensemble des interlocuteurs.

Jordanie

La visite de la délégation Mashrek à Amman et Aqaba, qui s'est tenue du 25 avril au 2 mai 2008, fut la première rencontre interparlementaire entre le Parlement européen et son homologue jordanien depuis 2000, et la 5e depuis la création de la délégation. Aucune délégation de députés jordaniens ne s'est à ce jour rendue en visite au Parlement européen. Toutefois, S.M. le Roi Abdallah II s'est déjà adressé aux députés européens à 3 reprises à Strasbourg en séance plénière (juin 2002, juin 2004 et décembre 2007). De plus, le Président Pöttering a effectué en mai 2007 une tournée au Proche-Orient, rencontrant S.M le Roi Abdallah II à Amman.

Par ailleurs, les contacts se poursuivent régulièrement au sein de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM), où la Jordanie tient la présidence de la Commission économique. Elle y a de plus fait son entrée au bureau lors de la dernière session plénière à Athènes (mars 2008).

Néanmoins, et de l'avis des deux parties, les relations entre le Parlement européen et la Jordanie mériteraient d'être encore développées - un sentiment à maintes reprises exprimé par les homologues jordaniens et relayé par les divers représentants européens sur place. En effet, ce pays occupe une position stratégique au Proche-Orient, où il fait figure de pôle de stabilité et de modération dans un environnement de tensions et de turbulences. Une politique européenne engagée à l'égard de la région bénéficierait largement d'une relation privilégiée avec la Jordanie.

La visite intervenait de plus à un moment intéressant, puisque les dernières élections législatives s'étaient déroulées en novembre 2007, permettant de nouer un premier contact de travail avec la nouvelle équipe parlementaire, en place pour les 4 prochaines années.

Outre le développement des relations interparlementaires, cette visite devait également permettre d'évaluer la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans le cadre du Processus de Barcelone (entré en vigueur le 1er mai 2002) et du Plan d'Action dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) (adopté en janvier 2005). Ces accords s'efforcent d'accompagner l'agenda national de réformes que le Roi et son gouvernement ont élaboré pour moderniser le pays sur les plans politique et économique.

La Jordanie a longtemps fait figure de "bon élève" de la classe euro-méditerranéenne dans la mise en œuvre des réformes économiques et politiques, mais un ralentissement sensible du rythme s'est observé au cours des deux dernières années.

La situation au Proche-Orient figurait en bonne place au cours des échanges avec les représentants jordaniens, avec un certain nombre de dossiers régionaux prioritaires: le suivi de la Conférence d'Annapolis pour la relance du processus de paix israélo-palestinien; la stabilisation de l'Irak; la question des réfugiés et déplacés irakiens, la crise au Liban; les enjeux posés par les tensions avec l'Iran; les perspectives d'un rôle accru de l'UE et de la Jordanie pour la stabilisation.

Syrie

La 10ème rencontre interparlementaire entre la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Mashrek et la délégation syrienne s'est tenue du 17 au 18 décembre 2008 à Strasbourg.

La rencontre a débuté par la présentation d'un représentant de la Commission européenne portant sur l'état actuel des relations entre l'UE et la Syrie et par un échange de vues sur l'avancement de l'accord d'association entre celles-ci. Ensuite, les délégations ont discuté des récentes évolutions de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et de l'Union pour la Méditerranée.

Le président de la délégation syrienne a entamé la seconde partie de la réunion en dressant un aperçu de la situation nationale et économique actuelle en Syrie, avant de parler des réformes du secteur financier de son pays qui ont renforcé celui-ci face aux répercussions de la crise financière mondiale.

Lors de la troisième partie, la discussion a porté sur des thèmes régionaux comme les relations entre la Syrie et le Liban, celles entre la Syrie et Israël, le processus de paix au Moyen-Orient et la question des réfugiés.

La présidence de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek a publié un communiqué de presse au terme de sa visite.

2 - Bilan par pays

▪ Liban

a. Les relations avec le Parlement européen

Dans une résolution adoptée le 10 mars 2005, le Parlement européen considère qu'il existe des preuves irréfutables de l'action terroriste de Hezbollah et qu'il convient que le Conseil prenne toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette action.

Au lendemain de la guerre de l'été 2006 au Liban, l'ancien Président du PE, M. Borrell, s'est rendu au Liban (septembre 2006). Une délégation ad hoc emmenée par Véronique De Keyser afin d'évaluer la situation après le conflit ne s'y est rendue qu'au mois d'avril 2007.

Ces dernières années, le PE a reçu la visite des principaux représentants politiques: le Président de l'Assemblée, M. Nabih Berry (Bruxelles, novembre 2004), M. Walid Joumblatt (Strasbourg, avril 2005), le Premier ministre Siniora (Strasbourg, septembre 2006), Saad Hariri (Bruxelles, mars 2007), Michel Aoun (Strasbourg, septembre 2007), des représentants de l'alliance du 14 Mars (Bruxelles, novembre 2007), Amine Gemayel (Bruxelles, février 2009).

La réunion interparlementaire précédente s'était déroulée à Bruxelles les 24 et 25 septembre 2008. La délégation libanaise avait rencontré le président Pöttering ainsi que les chefs de délégation des pays du Mashrek, d'Israël et le Conseil législatif palestinien.

Au terme du mandat du président Lahoud, à la fin de novembre 2007, le PE s'est employé à soutenir le bon fonctionnement de l'élection d'un nouveau président. La vice-présidente Rodi Kratsa-Tsagaropulou s'est rendue au Liban en novembre 2007 porteuse d'un message du président Pöttering dans ce sens. Le 22 mai 2008, le Parlement a adopté une résolution saluant la possibilité de progrès dans la crise institutionnelle libanaise depuis la conclusion de l'accord de Doha. Une fois surmonté le blocage institutionnel, Rodi Kratsa-Tsagaropulou a effectué une nouvelle visite au Liban, représentant le président Pöttering au Parlement libanais le 25 mai 2008 à l'occasion de l'élection du président Sleiman.

Trois jours plus tard, le PE a tenu un atelier organisé conjointement par la commission Affaires étrangères et la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek, sur le thème des «enjeux et perspectives des réformes institutionnelles et électorales [au Liban]». M. Ziad Baroud, membre de la commission Boutros sur la loi électorale, et le ministre de l'intérieur en exercice comptaient parmi les experts invités.

Le président Pöttering s'est rendu en visite officielle au Liban au début du mois d'août 2008 et a attiré l'attention sur les défis du nouveau gouvernement d'unité nationale, la nécessité de renforcer les institutions étatiques légitimes du Liban et son armée, sur la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie et sur le rôle nécessaire du Parlement européen dans un processus de paix durable dans la région.

b. Etat des relations avec l'Union Européenne (UE)

L'accord d'association UE/Liban a été adopté en 2002 mais est entré en vigueur le 1er avril 2006 seulement.

Suite à la guerre de 2006, la **Conférence internationale de Paris III sur le soutien au Liban** s'est tenue le 27 janvier 2007 et a obtenu des promesses d'aides pour un montant total de 7 613 millions de dollars. La Commission européenne a annoncé qu'elle contribuerait pour un montant de **486 millions**

de dollars pour la période 2006-2010, tandis que les États membres se sont engagés pour une somme totale de 1 136 millions de dollars.

La Banque européenne d'investissement a annoncé, pour sa part, différents prêts et subventions s'élevant à **1 248 millions** de dollars en vue d'injecter des liquidités supplémentaires dans le financement d'activités industrielles du secteur privé, le tourisme, les technologies de l'information, la santé et l'éducation. L'aide de la CE se répartit comme suit: **l'aide financière** proprement dite – initialement destinée à la réforme socio-économique et politique au Liban (développement local, reconstruction, réaménagement de l'infrastructure et aide aux PME), à l'élimination des mines antipersonnel et des bombes non explosées, ainsi qu'à l'aide aux réfugiés palestiniens au Liban – et **l'aide macro-financière** sous forme de prêts et de subventions. Le Liban est par ailleurs éligible à l'intervention du **fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage**, lequel vise à attirer des financements pour l'infrastructure, à promouvoir l'investissement et à soutenir la réforme de secteurs clés dans les pays voisins de l'UE.

Le **plan d'action UE-Liban dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV)**, approuvé en automne 2006, constitue la première étape d'une série de réformes de fond qui visent la modernisation des institutions libanaises, le renforcement de l'État de droit, l'amélioration de la gouvernance et du contrôle des finances publiques ainsi que la promotion de la stabilité et du développement économique. Le **budget global** de l'instrument de PEV sera de **187 millions d'euros** pour la période de 5 ans (**2007-2010**). Les subventions au titre du plan d'action ont en suite été intégrés au budget de Paris III. Étant donné que le plan d'action appuie les résultats de la conférence, les priorités énoncées par le gouvernement libanais au cours de la conférence ont déterminé les éléments du plan d'action qui ont été suivis en premier.

En **janvier 2007**, les projets élaborés dans le cadre du plan d'action ont été mis en place par la Commission européenne. Cette année-là, 50 millions d'euros en aide communautaire ont été alloués au Liban pour les réformes prioritaires prévues dans le cadre du plan, ainsi que pour la reconstruction. **Les réformes ambitieuses prévues dans le cadre du plan d'action ont toutefois été entravées par plusieurs contraintes politiques et structurelles.** Sur les dix sous-comités sectoriels prévus, six seulement se sont déjà réunis, et à l'exception du sous-comité Économie et Finance, aucun n'a pu réellement mener d'actions concrètes. La crise politique a rendu difficile l'achèvement des projets, en particulier dans les domaines de la réforme institutionnelle et de la bonne gouvernance. La nature clientéliste du système politique libanais a également fait obstacle à la mise en œuvre des réformes institutionnelles. Les faiblesses politiques et économiques de l'État expliquent **l'absence d'un projet global de réforme du gouvernement libanais** et empêchent la prise d'engagements fermes de sa part, vis-à-vis de ses citoyens comme de ses partenaires. Au terme de la première année de la mise en œuvre du plan, peu d'activités prévues se trouvaient même à l'ordre du jour. Une analyse des progrès effectuée en juillet 2008 recommande une redéfinition des objectifs du plan d'action afin permettre la réalisation de résultats tangibles à court terme. L'étude suggère que le renforcement des institutions constitue la première priorité.

Le 10 novembre 2008, le **Conseil Affaires générales de l'Union européenne** a adopté une déclaration saluant l'accord de Doha, le dialogue national ainsi que l'établissement de relations diplomatiques avec la Syrie. Dans sa conclusion, l'UE offre également son soutien dans la gestion de la frontière libanaise.

- **Egypte**

a. Les relations avec le Parlement européen

Lors des dernières élections présidentielles en novembre 2005, une délégation du Parlement européen était présente afin de suivre les élections. Bien que cette délégation ne bénéficiait pas d'une invitation, elle a pu se rendre compte du déroulement des élections.

Le PE a accueilli le ministre des affaires étrangères égyptien Ahmed Abul-Gheit le 6 décembre 2007 ainsi que le 3 décembre 2008 lors de réunions conjointes de la commission AFET et de la délégation pour les relations avec le Mashrek. Parmi les sujets évoqués figuraient la conférence d'Annapolis, la crise libanaise, le Darfour, l'Irak, la proposition française d'Union de la Méditerranée et les droits de l'homme.

La dernière rencontre interparlementaire avec l'Égypte remonte au 24-28 novembre 2008 lorsqu'une délégation du PE a visité le Caire et Alexandrie.

La dernière résolution du PE du 17 janvier 2008 critiquant la situation des droits de l'homme en Égypte a provoqué une levée de boucliers de la part des autorités égyptiennes. Notamment, le Président du Parlement égyptien, Fathi Sorour, a décrété la rupture des relations avec le PE.

Par la suite, l'Égypte a boycotté quelques réunions de l'APEM et annulé une réunion du sous-comité «droits de l'homme» UE-Égypte prévue les 23/24 janvier au Caire.

b. Etat des relations avec l'Union Européenne (UE)

L'UE est le premier partenaire commercial de l'Égypte et absorbe 43 % de ses exportations. 60 % des investissements étrangers directs en Égypte proviennent de l'UE.

Un **accord d'association** UE-Égypte est en vigueur depuis le **1er juin 2004**. Il prévoit la libéralisation progressive des échanges entre l'UE et l'Égypte et met en place un cadre institutionnel de coopération s'appuyant sur un Conseil d'association. L'Égypte a reçu 1,1 milliard d'euros d'aide MEDA entre 1996 et 2006.

L'UE et l'Égypte ont adopté un **plan d'action** lors du Conseil d'association du **7 mars 2007**. Ce plan d'action détermine un ensemble d'objectifs de coopération dans les domaines du commerce, des douanes, de l'agriculture, des transports, de l'énergie, des sciences, des droits de l'homme et de la démocratie. La Commission a alloué **558 millions d'euros** à l'Égypte pour 2007-2010 dans le cadre de **l'instrument européen de voisinage** pour soutenir ces objectifs, ce qui représente une augmentation par rapport à la période précédente sous MEDA.

▪ Jordanie

a. Les relations avec le Parlement européen

Au Parlement européen, la Jordanie n'a **pas** fait l'objet de **résolutions spécifiques** dans la présente législature.

Le Roi **Abdallah II a visité le PE** en 2002, en 2004 et le 12 décembre 2007. A cette occasion, il a appelé les Européens à créer un climat de confiance propice au processus de paix au Proche-Orient en rappelant les espoirs qu'a fait naître la conférence d'Annapolis.

La Jordanie assure la Présidence de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM).

b. Etat des relations avec l'Union Européenne (UE)

Les premières relations diplomatiques avec la Communauté européenne remontent à 1977. Un premier accord de coopération est entré en vigueur en 1978.

L'**accord d'association**, signé en 1997, est entré en vigueur en mai 2002. Depuis, les relations se sont intensifiées progressivement. Un **plan d'action** dans le cadre de la **Politique européenne de voisinage** (PEV) est mis en œuvre depuis près de 4 ans. Un **sous-comité pour les droits de l'homme est en place**.

Partenaire qui aime à se présenter comme **un des « bons élèves » du processus EuroMed**, la Jordanie s'est engagée à mettre en œuvre le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet de Barcelone en novembre 2005. Ce programme définit des objectifs à moyen terme en ce qui concerne le partenariat politique et de sécurité, le développement socio-économique durable et les réformes, l'enseignement et les échanges socioculturels, l'intégration sociale, la justice et la sécurité, le Code de conduite euro-méditerranéen en matière de lutte contre le terrorisme et l'initiative Horizon 2020 pour dépolluer la Méditerranée en 2020.

La mise en œuvre de ce programme et notamment du Plan d'Action pour la Jordanie bénéficie du soutien de l'**Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)** entré en vigueur le 1er janvier 2007. Succédant au programme MEDA (qui a accordé entre 1996 et 2006 près de 700 millions d'euros d'aide financière). Les **ressources allouées** à la Jordanie au titre de l'IEVP sur la période **2007-2010 (265 millions d'euros)** seront plus importantes qu'au cours de la période précédente. Au niveau de l'aide par habitant, la Jordanie occupe la troisième place dans la région (après les Palestiniens et le Liban).

De plus, la Jordanie devrait bénéficier des programmes de coopération transfrontalière pour le bassin méditerranéen. Cette coopération transfrontalière lui permettra de s'associer en priorité au réseau subrégional naissant de transport, énergie et télécommunications et pour soutenir la connexion avec les réseaux transeuropéens. En avril 2008, la Commission publiait un rapport sur le progrès de la mise en œuvre de l'**IEVP** en Jordanie.

Quant à l'**accord d'association**, on note une certaine **frustration du côté jordanien** du fait que ce dernier **n'a pas entraîné la hausse des exportations escomptée**.

▪ **Syrie**

a. Les relations avec le Parlement européen

La dernière rencontre interparlementaire Parlement européen/Syrie s'est tenue en décembre 2008 à Strasbourg.

L'intérêt du Parlement pour la Syrie se traduit par un suivi étroit de l'évolution de ce pays (rencontre du Ministre des affaires étrangères syrien, M. Farouq Al-Shara'a, avec le Président Borrell en octobre 2004 et visite du Ministre du planning, M. Dardari, au PE en avril 2005) et l'adoption fréquente de résolutions. Le PE et son Président sont également intervenus à plusieurs reprises en faveur de la libération de parlementaires et de prisonniers politiques détenus en Syrie, notamment après la vague d'arrestations

suite à la diffusion, le 12 mai 2006, d'une pétition appelant à une normalisation des relations entre le Liban et la Syrie ("Déclaration Beyrouth-Damas/Damas-Beyrouth").

Dans un article du 29 août 2006¹, deux semaines après la fin de la guerre entre Israël et le Liban, les députés BROK, HYBASKOVA et TANNOCK plaident pour une ouverture d'Israël vers des pourparlers avec la Syrie. L'UE est invitée à proposer des garanties de sécurité ainsi qu'un accord d'association renforcé à la Syrie en échange d'un engagement syrien visant à améliorer la situation des droits de l'homme et à empêcher le réarmement du Hezbollah et l'infiltration de militants islamistes par l'Irak.

Le **26 octobre 2006**, le PE a tenu une **séance consacrée à l'accord d'association**, approuvant un **rapport** d'étape, présenté par Véronique **DE KEYSER**. Ce rapport prône la relance du dialogue avec la Syrie et souligne le devoir de maintenir le processus d'approbation de l'accord d'association paraphé en octobre 2004. La résolution² adoptée se résume à un rappel détaillé de tout ce que la Syrie doit entreprendre pour devenir un partenaire acceptable. Le Parlement y demande aussi au Conseil « d'envisager des incitations et des allocations supplémentaires, allant au-delà de celles accordées au titre de l'accord d'association, afin d'encourager la Syrie à revoir sa politique étrangère actuelle et son alignement régional de manière à aider à promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité régionales et, en particulier, la reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël, ainsi que son soutien aux progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient ».

Le **24 mai 2007**, le PE a adopté une résolution sur la Syrie³ dans laquelle il s'est dit "préoccupé par les accusations retenues contre des militants des droits de l'homme" ainsi que par les restrictions qui leur sont imposées pour avoir exercé leurs droits démocratiques et s'être livré à des activités pacifiques. La résolution mentionne, entre autres, le cas de Kamel Labwani condamné à douze ans de prison pour avoir eu des contacts avec un pays étranger, en l'occurrence les États-Unis, «visant à l'inciter à attaquer la Syrie». Elle demande également à la Syrie d'œuvrer à l'amélioration des droits de l'homme et appuyer la mise en place du tribunal pénal pour le Liban.

Dans sa résolution du **12 juillet 2007** sur l'Irak⁴ le PE soulève la question des réfugiés irakiens, notamment en Syrie.

Dans sa résolution du **6 septembre 2007** sur le fonctionnement des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec les pays tiers⁵, le PE "demande au Conseil que, dans l'attente de la signature d'un accord d'association, la possibilité soit envisagée d'établir un mécanisme de dialogue sur les droits de l'homme avec la Syrie".

La résolution du **25 octobre 2007** sur l'Iran⁶ critique l'extradition de force, par la Syrie, de Rasool Ali Mezrea, membre de l'organisation de libération Al Ahwaz, malgré son statut de réfugié reconnu du HCR, qui risque d'être exécuté en Iran.

La résolution du **8 mai 2008** sur les Droits de l'homme dans le monde (2007)⁷ "rappelle l'aggravation de la situation en Syrie où le régime refuse d'accorder un statut officiel aux groupes de défense des droits de l'homme et où ces derniers sont harcelés par les services de sécurité, et leurs membres, emprisonnés faute de statut juridique; condamne les arrestations de dissidents et de membres des partis d'opposition, et demande instamment au Conseil et à la Commission d'inviter le gouvernement syrien à libérer les journalistes, les militants des droits de l'homme et les avocats indépendants en détention, et à lever l'état d'urgence".

¹ "The Guardian".

² P6_TA-PROV(2006)0459.

³ P6_TA-PROV(2007)0217.

⁴ P6_TA(2007)0357.

⁵ P6_TA(2007)0381.

⁶ P6_TA(2007)0488.

⁷ P6_TA-PROV(2008)0193.

Dans sa résolution du **22 mai 2008** sur la situation au Liban⁸, le PE "invite la Syrie à s'abstenir de toute ingérence susceptible d'avoir une incidence négative sur les affaires intérieures du Liban et à jouer un rôle constructif pour parvenir à la stabilité du pays; appelle l'Iran et la Syrie à jouer un rôle constructif; invite toutes les parties concernées à respecter les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies en ce qui concerne le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de la sécurité et de la stabilité du Liban, en rappelant l'interdiction de vendre des armes aux milices armées".

Finalement, le PE s'est félicité "de la nouvelle selon laquelle la Syrie et Israël s'engagent, sous les auspices de la Turquie, dans des négociations indirectes de paix"⁹

Le président Pötering s'est **rendu au Liban et en Syrie en août 2008**. En Syrie, il a rencontré Bachar al-Assad, ainsi qu'un certain nombre de hauts responsables et d'importants dirigeants religieux. Parmi les sujets abordés figuraient la situation des droits de l'homme en Syrie, l'amélioration des relations avec l'UE, le rôle de la Syrie dans le processus au Moyen-Orient et l'accord d'association. Même si la visite de M. Pötering au président Assad a semblé consolider les relations de la Syrie avec l'UE, la **Syrie a boycotté deux événements relatifs à la coopération EuroMed**: elle a annulé sa participation à la session plénière extraordinaire de l'APEM (assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, Jordanie, octobre 2008), ainsi qu'à la réunion «Euro-Med Scola» organisée à Strasbourg en novembre 2008 et qui rassemble des jeunes étudiants de l'Union pour les pays méditerranéens.

b. Etat des relations avec l'Union Européenne (UE)

L'Union européenne a suivi la politique d'isolement de la Syrie menée par les États-Unis depuis début 2005. Ainsi, la **signature de l'accord d'association** avec la Syrie paraphé en octobre 2004 a été **suspendue** au Conseil après l'assassinat de Rafiq Hariri. Lors d'une réunion avec Bachar al-Assad à **Damas en octobre 2008**, **Javier Solana a formulé l'espoir que l'accord d'association puisse être signé en 2009**.

La Syrie est le dernier pays du Partenariat euro-méditerranéen à ne pas avoir d'accord d'association avec l'UE qui prévoit la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Pour l'UE, la conclusion de cet accord représente la pièce manquante dans son architecture des accords euro-méditerranéens. Du côté syrien, l'intérêt se décline selon les différentes forces en présence sur l'échiquier multiethnique et multiconfessionnel du pays. En effet, comme dans le passé, une politique de libéralisation économique permettrait au régime de lâcher du lest et de calmer les tensions sociales. Cependant, l'ouverture commerciale vers l'Europe est susceptible de bénéficier avant tout la bourgeoisie urbaine sunnite qui, en s'enrichissant, pourrait se constituer une clientèle au détriment du clan alaouite au pouvoir. Mais ce dernier connaît également des fissures internes, notamment entre les proches du Président Assad et le nationalisme syrien de la vieille garde alaouite, rurale et montagnarde, qui voit peu ses intérêts reflétés dans cet accord.

En l'absence d'un accord d'association, l'UE a maintenu une **coopération ciblée et concentrée sur des matières essentielles touchant le citoyen** (droits politiques, infrastructures, etc.) et approuvé le programme de réformes économiques proposé par le vice-premier ministre Abdallah Dardari en mai 2006 qui est en phase avec l'accord d'association. Dans cette veine, la coopération pourra se concentrer, dans un premier temps, sur les réformes économiques. Le nouvel instrument de voisinage permettra d'ouvrir à la Syrie la perspective de participer, à moyen terme, à la Politique de voisinage.

⁸ P6_TA-PROV(2008)0228.

⁹ Résolution du Parlement européen du 5 juin 2008 sur le prochain sommet UE/États-Unis, P6_TA-PROV(2008)0256

Tout en participant au Processus de Barcelone depuis 1995, la Syrie a accepté l'accord cadre MEDA seulement en 2000. Depuis, elle a reçu une enveloppe de 259 millions €, à laquelle se rajoutent des prêts de la BEI à hauteur de 580 millions €, faisant de l'UE le plus grand donateur du pays.

La France vient de relancer les contacts avec la Syrie et mène à son égard une politique d'ouverture depuis l'élection en mai du président libanais Michel Sleimane. Rééquilibrant la politique de son prédécesseur qui privait également l'Europe de toute possibilité de jeu, le Président Sarkozy s'ouvre ainsi une nouvelle marge de manœuvre politique qui pourrait également profiter à la diplomatie européenne, notamment sous la Présidence française au deuxième semestre 2008.